

De: cane isabelle <compta@limogespallettes.fr>
Envoyé: jeudi 15 décembre 2022 12:48
À: 'info@smipac.com'
Objet: avis sur le projet d'extension du smipac

A l'attention de Monsieur le Président du Smipac,

Monsieur,

Après consultation du projet d'extension de la zone artisanale du smipac située à Saint Maurice la Souterraine je suis favorable à ce projet.

La mise à disposition de nouvelles parcelles favorisera l'implantation de nouvelles entreprises et notamment des grosses PME à impact national qui verront un attrait sur une zone déjà Occupée (la zone actuelle) et bien située dans un croisement entre le nord et sud - ouest et est. Les zones actuelles des métropoles proches Limoges et Brive n'ont plus de parcelles à propose, d'où l'intérêt de créer une nouvelle zone artisanale.

Qui dit implantation, dit source d'emploi pour la population avec aussi l'arrivée de nouvelles familles dont la creuse à bien besoin, pour remplir les maisons vides, les classes qui ferment faute d'enfants, les commerces locaux qui ferment faute de clientèle.

Quand aux opposants qui revendiquent une privation de terre agricole, jusqu'à aujourd'hui ce n'est malheureusement pas l'économie agricole qui favorise le développement de ce département qui s'est lentement dépeuplé au profit des zones industrielles. Surtout qu'actuellement le nombre d'agriculteurs diminue et la tendance pour les années à venir ne prédit pas un attrait des jeunes générations pour ce type d'activité.

Quant à la qualité de l'environnement, il y déjà sur le parc des installations de panneaux photovoltaïques, des entreprises d'économie solidaire, de recyclage. La protection de l'environnement passe aussi par cette économie.

Pourquoi ne pas favoriser l'implantation d'entreprise respectant une chartre écologique et répondant à une économie environnementale. L'écologie ce n'est pas seulement garder de terre en friche, nous aurons toujours besoin d'industrie mais d'une industrie valeureuse.

Cordialement

CANE Philippe